Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_193-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize novembre deux-mille-vingt-six, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le dix novembre deux-mille-vingt-six, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Philippe ROULLE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents (20) : Philippe ROULLE, Sophie GUYON, Bruno LEGRAND, Virginie RIOT, François LAMALLE, Véronique SALZE-LOZAC'H, Loïc DE COURLON, Jean-Marie FLOC'H, Eric LEGRAND, Bertrand ROBINET, Laurence ZIGLINI, Armelle NOEL, Laurène BASLE, Grégoire BOUREL, Gabin JUBAULT, Christian BRIERE DE LA HOSSERAYE, Corinne LUCAS, Caroline FERRASSON, Amandine BRENAND, Olivier DESPLATS.

Représentés (3) : Nathalie HAMON pouvoir à Sophie GUYON, Brune BEGUIN pouvoir à Véronique SALZE-LOZAC'H, Camille MOYENCOURT pouvoir à Philippe ROULLE.

Monsieur Olivier DESPLATS a été nommé secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice générale des services.

Délibération n°193-2026
Rapport d'activité 2025 sur l'éclairage public à Saint-Lunaire

Rapporteur : Eric Legrand

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation de compétence en matière d'éclairage public confiée au SDE35 ;

Vu le rapport annuel d'activité 2025 transmis par le SDE35 relatif au fonctionnement, à l'entretien, aux travaux et à la consommation énergétique du service d'éclairage public sur le territoire communal, ci-annexé ;

Considérant que ce rapport annuel permet d'assurer l'information des élus et des usagers sur la qualité et la performance du service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***PREND ACTE*** *de la présentation du rapport annuel d'activité 2025 sur le service d'éclairage public de Saint-Lunaire délégué au SDE35 ;*
- ***DIT*** *que ce rapport restera à la disposition du public en mairie, conformément à la réglementation en vigueur ;*
- ***CHARGE*** *le Maire de notifier la présente délibération au SDE35.*

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20261116-2026_193-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philippe ROULLE

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)